

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CanWel Building Materials Group Ltd.	3 avril 2017	Colombie-Britannique
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	31 mars 2017	Alberta
Fonds analyste Harbour Mandat de rendement équilibré Cambridge Mandat de rendement Prestige Cambridge Mandat de revenu à taux variable Signature Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge	4 avril 2017	Ontario
Fonds Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres Fiducie de placement indicielle Fidelity Obligations canadiennes à rendement réel Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres	3 avril 2017	Ontario
Zymeworks Inc.	3 avril 2017	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières

agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales R.E.G.A.R. Gestion Privée (parts de catégories A, F, P et R) Corporation de fonds R.E.G.A.R. Gestion Privée inc.: Catégorie d'actions mondiales R.E.G.A.R. Gestion Privée (actions de séries A, F, P, R, T5, FT5, PT5 et RT5)	30 mars 2017	Québec - Ontario
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada Catégorie Fidelity Expansion Canada Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada Catégorie Fidelity Potentiel Canada Catégorie Fidelity Dividendes Catégorie Fidelity Canada Plus Catégorie Fidelity Situations spéciales Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD} Catégorie Fidelity Dividendes Plus Catégorie Fidelity Actions nord-américaines Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé – Devises neutres Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations	29 mars 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions américaines		
Catégorie Fidelity Actions américaines – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Événements Opportuns		
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MD}		
Catégorie Fidelity Chine		
Catégorie Fidelity Marchés émergents		
Catégorie Fidelity Europe		
Catégorie Fidelity Extrême-Orient		
Catégorie Fidelity Mondial		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Dividendes mondiales		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Japon		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Catégorie Fidelity Croissance internationale		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque Mondiale		
Catégorie Fidelity Valeur intrinsèque mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Vision stratégique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Vision stratégique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux		
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux		
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Catégorie Fidelity Immobilier mondial		
Catégorie Fidelity Technologie mondiale		
Catégorie Fidelity Télécommunications Mondiales		
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Catégorie Fidelity Équilibre Canada		
Catégorie Fidelity Revenu mensuel		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Catégorie Fidelity Revenu à court terme canadien		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés		
FNB de revenu fixe mondial de base plus Mackenzie	4 avril 2017	Ontario
FNB d'obligations sans contraintes Mackenzie		
FNB de revenu à taux variable Mackenzie		
FNB de revenu fixe canadien de base plus Mackenzie		
FNB de revenu fixe à rendement élevé		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondial Mackenzie		
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD	4 avril 2017	Ontario
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD		
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD		
Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD	31 mars 2017	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD – gouvernement du Canada		
Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes Émeraude TD		
Fonds équilibré Émeraude TD		
Fonds indiciel d'actions canadiennes Émeraude TD		
Fonds indiciel du marché américain Émeraude TD		
Fonds indiciel d'actions internationales Émeraude TD		
Fonds mondial de revenu de dividendes Invesco	4 avril 2017	Ontario
Fonds mondial de revenu mensuel Invesco		
Husky Energy Inc.	30 mars 2017	Alberta
iShares Canadian Growth Index ETF	30 mars 2017	Ontario
iShares S&P/TSX SmallCap Index ETF		
iShares Canadian Value Index ETF		
iShares Canadian Select Dividend Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF		
iShares Core S&P/TSX Composite High Dividend Index ETF		
iShares Jantzi Social Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Information Technology Index ETF		
iShares S&P/TSX 60 Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Materials Index ETF		
iShares S&P/TSX Completion Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Consumer Staples Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Utilities Index ETF		
iShares Canadian Universe Bond Index ETF		
iShares Canadian Corporate Bond Index ETF		
iShares Floating Rate Index ETF		
iShares Canadian Government Bond Index ETF		
iShares Canadian HYBrid Corporate Bond Index ETF		
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF		
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF		
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF		
iShares Core Canadian Short Term Corporate + Maple Bond Index ETF		
iShares Core Short Term High Quality Canadian Bond Index ETF		
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF		
iShares MSCI Brazil Index ETF		
iShares China Index ETF		
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF		
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares MSCI Emerging Markets Index ETF		
iShares MSCI Europe IMI Index ETF		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF		
iShares India Index ETF		
iShares S&P U.S. Mid-Cap Index ETF		
iShares Core S&P 500 Index ETF		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF		
iShares MSCI World Index ETF		
iShares S&P/TSX Global Base Metals Index ETF		
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF		
iShares S&P Global Consumer Discretionary Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares MSCI Europe IMI Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P Global Industrials Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares MSCI EAFE® Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P U.S. Mid-Cap Index ETF (CAD Hedged)		
iShares S&P/TSX North American Preferred Stock Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares NASDAQ 100 Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. Small Cap Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ETF (CAD-Hedged) iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond Index ETF (CAD-Hedged) iShares U.S. High Yield Bond Index ETF (CAD-Hedged) iShares U.S. IG Corporate Bond Index ETF (CAD-Hedged) iShares Edge MSCI Min Vol EAFE Index ETF iShares Edge MSCI Min Vol Emerging Markets Index ETF iShares Edge MSCI Min Vol USA Index ETF iShares Edge MSCI Min Vol Canada Index ETF iShares Edge MSCI Min Vol Global Index ETF iShares Edge MSCI Min Vol EAFE Index ETF (CAD-Hedged) iShares Edge MSCI Min Vol USA Index ETF (CAD-Hedged) iShares Edge MSCI Min Vol Global Index ETF (CAD-Hedged) iShares Edge MSCI Multifactor Canada Index ETF iShares Edge MSCI Multifactor EAFE Index ETF iShares Edge MSCI Multifactor EAFE Index ETF (CAD-Hedged) iShares Edge MSCI Multifactor USA Index ETF iShares Edge MSCI Multifactor USA Index ETF (CAD-Hedged)	30 mars 2017	Ontario
iShares Conservative Short Term Strategic Fixed Income ETF		
iShares Conservative Strategic Fixed Income ETF		
iShares Short Term Strategic Fixed Income ETF		
iShares Diversified Monthly Income ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Union Gas Limited	29 mars 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds chefs de file mondiaux Black Creek Catégorie de société chefs de file mondiaux Black Creek Fonds d'actions internationales Black Creek Catégorie de société d'actions internationales Black Creek Fonds d'actions américaines Cambridge Catégorie de société d'actions américaines Cambridge Fonds canadien de dividendes Cambridge Catégorie de société canadienne de dividendes Cambridge Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge Fonds de sociétés de croissance canadiennes Cambridge Fonds mondial de dividendes Cambridge Catégorie de société mondiale de dividendes Cambridge Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge	31 mars 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société d'entreprises de croissance Cambridge		
Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge		
Catégorie de société d'actions canadiennes pure Cambridge		
Fonds d'actions sélectionnées Cambridge		
Fonds américain de dividendes Cambridge		
Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge		
Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge		
Catégorie de société gestionnaires américains ^{MD} CI		
Fonds américain de petites sociétés CI		
Catégorie de société américaine petites sociétés CI		
Fonds de valeur américaine CI		
Catégorie de société valeur américaine CI		
Catégorie de société petite capitalisation can-am CI		
Fonds canadien de dividendes CI		
Fonds de placements canadiens CI		
Catégorie de société de placements canadiens CI		
Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI		
Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI		
Fonds mondial avantage dividendes élevés CI		
Catégorie de société mondiale avantage dividendes élevés CI		
Catégorie de société gestionnaires mondiaux ^{MD} CI		
Fonds mondial de petites sociétés CI		
Catégorie de société mondiale petites sociétés CI		
Fonds de valeur mondiale CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société valeur mondiale CI		
Fonds de valeur internationale CI		
Catégorie de société valeur internationale CI		
Fonds Pacifique CI		
Catégorie de société Pacifique CI		
Fonds Harbour		
Catégorie de société Harbour		
Catégorie de société d'actions mondiales Harbour		
Catégorie de société Voyageur Harbour		
Fonds marchés nouveaux Signature		
Catégorie de société marchés nouveaux Signature		
Fonds mondial de dividendes Signature		
Catégorie de société mondiale de dividendes Signature		
Catégorie de société énergie mondiale Signature		
Fonds d'actions mondiales Signature (auparavant, Fonds mondial CI)		
Catégorie de société d'actions mondiales Signature (auparavant, Catégorie de société mondiale CI)		
Fonds de ressources mondiales Signature		
Catégorie de société ressources mondiales Signature		
Catégorie de société sciences et technologies mondiales Signature		
Fonds international Signature		
Catégorie de société internationale Signature		
Mandat immobilier Signature		
Fonds canadien sélect Signature		
Catégorie de société canadienne sélect Signature		
Fonds américain Synergy		
Catégorie de société américaine Synergy		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société canadienne Synergy		
Catégorie de société mondiale Synergy		
Fonds équilibré mondial Black Creek		
Catégorie de société équilibrée mondiale Black Creek		
Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge		
Catégorie de société de croissance et de revenu mondiaux Harbour		
Fonds de revenu et de croissance Harbour		
Catégorie de société de revenu et de croissance Harbour		
Fonds équilibré canadien Signature		
Fonds mondial de croissance et de revenu Signature		
Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature		
Fonds de croissance et de revenu Signature		
Catégorie de société de croissance et de revenu Signature		
Fonds de répartition tactique d'actifs Synergy		
Fonds mondial à revenu élevé Cambridge (<i>auparavant, Fonds à revenu élevé Cambridge</i>)		
Fonds de revenu Cambridge		
Catégorie de société de revenu Cambridge		
Fonds de revenu CI		
Fonds d'obligations de qualité supérieure CI		
Fonds marché monétaire CI		
Catégorie de société à court terme CI		
Catégorie de société à court terme en dollars US CI		
Mandat de revenu américain en dollars US CI		
Fonds marché monétaire É-U CI		
Fonds de revenu stratégique Lawrence		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Park		
Fonds d'obligations à rendement élevé Marret		
Fonds à rendement élevé de courte durée Marret		
Fonds de rendement stratégique Marret		
Fonds d'obligations canadiennes Signature		
Catégorie de société obligations canadiennes Signature		
Fonds d'obligations de sociétés Signature		
Catégorie de société obligations de sociétés Signature		
Catégorie de société de rendement diversifié Signature		
Fonds de rendement diversifié II Signature		
Fonds de dividendes Signature		
Catégorie de société dividendes Signature		
Fonds d'obligations mondiales Signature		
Catégorie de société obligations mondiales Signature		
Catégorie de société aurifère Signature		
Fonds de revenu élevé Signature		
Catégorie de société revenu élevé Signature		
Fonds d'obligations à rendement élevé Signature		
Catégorie de société obligations à rendement élevé Signature		
Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature		
Mandat d'actions privilégiées Signature		
Fonds d'obligations à court terme Signature		
Mandat d'obligations tactique Signature		
Série Portefeuilles équilibrée		
Série Portefeuilles croissance équilibrée		
Série Portefeuilles équilibrée prudente		
Série Portefeuilles prudente		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Série Portefeuilles croissance		
Série Portefeuilles de revenu		
Série Portefeuilles croissance maximale		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 80r20a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 70r30a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 60r40a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 50r50a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 40r60a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 30r70a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 20r80a		
Catégorie de société Portefeuille géré Select 100a		
Catégorie de société gestion d'actions canadiennes Select		
Catégorie de société gestion du revenu Select		
Catégorie de société gestion d'actions internationales Select		
Catégorie de société gestion d'actions américaines Select		
Fonds de lancement Select		
Fonds de croissance asiatique Templeton	31 mars 2017	Ontario
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton		
Fonds de marchés émergents Templeton		
Catégorie de société de marchés émergents Templeton		
Fonds de marchés frontaliers Templeton		
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton		
Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett	31 mars 2017	Ontario
Fonds monétaire Fonds de revenu à court terme Fonds de revenu fixe canadien Fonds de revenu fixe international Fonds de revenu amélioré Fonds de valeur d'actions canadiennes Fonds de croissance d'actions canadiennes Fonds de sociétés de petites capitalisations d'actions canadiennes Fonds de valeur d'actions américaines Fonds de croissance d'actions américaines Fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation Fonds de valeur d'actions internationales Fonds de croissance d'actions internationales Fonds d'actions de marchés émergents Fonds immobilier Catégorie de société de revenu à court terme Catégorie de société de revenu fixe canadien Catégorie de société de revenu fixe international Catégorie de société de revenu amélioré Catégorie de société de valeur d'actions canadiennes Catégorie de société de croissance d'actions canadiennes Catégorie de société alpha d'actions canadiennes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société d'actions canadiennes à petite capitalisation		
Catégorie de société de valeur d'actions américaines		
Catégorie de société de croissance d'actions américaines		
Catégorie de société alpha d'actions américaines		
Catégorie de société d'actions américaines à petite capitalisation		
Catégorie de société de valeur d'actions internationales		
Catégorie de société de croissance d'actions internationales		
Catégorie de société alpha d'actions internationales		
Catégorie de société d'actions de marchés émergents		
Catégorie de société immobilier		
Catégorie de société de valeur d'actions américaines couverte contre les risques de change		
Catégorie de société de valeur d'actions internationales couverte contre les risques de change		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
-------------------	--------------------	---

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	29 mars 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	29 mars 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	29 mars 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	29 mars 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	29 mars 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	29 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	30 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	30 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	30 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	31 mars 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 avril 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 avril 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 avril 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 avril 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	28 mars 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	29 mars 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	24 mars 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	24 mars 2017	21 janvier 2016
Cenovus Energy Inc.	29 mars 2017	24 février 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	29 mars 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	29 mars 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	29 mars 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 mars 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	30 mars 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 avril 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	29 mars 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	30 mars 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	31 mars 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	31 mars 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	3 avril 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	3 avril 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	4 avril 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	4 avril 2017	13 juin 2016
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	30 mars 2017	12 septembre 2016
Pure Industrial Real Estate Trust	29 mars 2017	10 août 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aeterna Zentaris inc.

Vu la demande présentée par Aeterna Zentaris inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 14 mars 2017 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'actions ordinaires pour un montant de 50 000 000 \$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 3 avril 2017.

Patrick Théorêt
 Directeur du financement des sociétés
 Numéro de projet SEDAR : 2595483

Décision n°: 2017-FS-0034

Hewlett-Packard Enterprise Company

Le 31 mars 2017

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Hewlett-Packard Enterprise Company (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») ont reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant une dispense (la « dispense souhaitée ») des obligations de prospectus prévues par la législation dans le cadre du placement (la « scission-distribution ») par le déposant des actions du capital-actions ordinaire de Everett SpinCo Inc. (« Nouco »), filiale en propriété exclusive directe du déposant, sous forme d'un dividende en nature, auprès des porteurs (les « actionnaires du déposant ») d'actions du capital-actions ordinaire du déposant (les « actions ordinaires du déposant ») qui résident au Canada (les « actionnaires canadiens du déposant »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande (l'« autorité principale »);
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans tous les autres territoires du Canada, sauf l'Ontario;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée au Delaware dont les principaux bureaux de sa direction sont à Palo Alto, en Californie, aux États-Unis. Le déposant est un fournisseur de premier plan à l'échelle mondiale de produits de technologies d'infrastructures d'entreprises, de services de logiciels et de services de consultation et de support et de services financiers liés aux investissements en technologie de l'information.
2. Le déposant est un émetteur assujéti au Québec, mais n'est pas un émetteur assujéti selon la législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada et, à l'heure actuelle, n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti selon la législation en valeurs mobilières d'un autre territoire du Canada.
3. Le capital autorisé du déposant comporte 9,6 milliards d'actions ordinaires du déposant et 300 millions d'actions du capital-actions privilégié. Au 24 janvier 2017, environ 1,664 milliard d'actions ordinaires du déposant étaient émises et en circulation, et aucune action du capital-actions privilégié n'avait été émise ni n'était en circulation.
4. Les actions ordinaires du déposant sont inscrites à la cote de la New York Stock Exchange (la « NYSE ») et se négocient sous le symbole « HPE ». Les actions ordinaires du déposant ne sont inscrites à la cote d'aucun marché boursier au Canada et, à l'heure actuelle, le déposant n'a pas l'intention d'inscrire ses titres à la cote d'un marché boursier au Canada.
5. Le déposant est assujéti à la Loi de 1934 et à l'ensemble des règles, règlements et ordonnances adoptés en vertu de cette loi.
6. Selon le tableau de ventilation servant à répartir les porteurs inscrits du déposant selon leur domicile que Wells Fargo Shareowner Services (l'agent des transferts du déposant) a produit, en date du 6 février 2017, 991 actionnaires canadiens inscrits du déposant (dont 117 au Québec), représentant environ 1.46 % des porteurs inscrits du déposant à l'échelle mondiale, détenaient environ 368 806 actions ordinaires du déposant (dont 57 659 détenues au Québec), soit environ 0.02 % des actions ordinaires du déposant en circulation à la même date. Le déposant estime que ces nombres n'ont pas changé de façon importante depuis cette date.
7. Selon le rapport d'analyse par secteur géographique sur les porteurs véritables produit par Broadridge Financial Solutions, Inc. que le déposant a obtenu, en date du 17 février 2017, 15 224 actionnaires canadiens véritables du déposant (dont 3 481 au Québec), représentant environ 2,43 % des porteurs véritables d'actions ordinaires du déposant à l'échelle mondiale, détenaient environ 39 374 266 actions ordinaires du déposant (dont 8 436 259 détenues au Québec), soit environ 2,12 % des actions

ordinaires du déposant en circulation. Le déposant estime que ces nombres n'ont pas changé de façon considérable depuis cette date.

8. Il ressort de l'information précédente que le nombre d'actionnaires canadiens inscrits et véritables du déposant et la proportion d'actions ordinaires du déposant détenues par ces actionnaires sont *de minimis*.
9. Le déposant propose une restructuration par scission de ses activités d'entreprise de technologie, de consultation, de sous-traitance et de services de supports en les transférant à une société nouvellement constituée, Everett SpinCo, Inc. (« Nouco »), au moyen d'une série d'opérations. Ces opérations devraient donner lieu à la scission-distribution, au prorata, de la totalité des actions du capital-actions de Nouco (« actions de Nouco ») par le déposant à ses actionnaires. La totalité des actions ainsi attribuées correspondra à 100 % des actions de Nouco en circulation immédiatement avant un tel placement. Une filiale en propriété exclusive de Nouco fusionnera immédiatement (la « fusion ») avec Computer Sciences Corporation (« CSC »), CSC étant la société résultante laquelle continuera comme filiale de Nouco. Dans le cadre de la fusion, toutes les actions de CSC seront converties pour le droit de recevoir des actions de Nouco, et il est prévu qu'à la suite de ces transactions les détenteurs des actions de Nouco détiendront approximativement 50,1 % des actions de Nouco pré-fusion.
10. Nouco est une société du Delaware dont les principaux bureaux de sa direction sont à Palo Alto, en Californie, aux États-Unis. À l'heure actuelle, elle est une filiale en propriété exclusive du déposant qui, au moment de la scission-distribution, détiendra les activités mondiales du déposant en technologie, consultation, sous-traitance et en services de supports. CSC est une société du Nevada dont les principaux bureaux de sa direction sont à Tysons, en Virginie, aux États-Unis, dont les actions ordinaires sont inscrites et négociées à la cote de la NYSE.
11. À la date des présentes, la totalité des actions de Nouco émises et en circulation sont détenues par le déposant, et aucune autre action ou catégorie d'action de Nouco n'a été émise et n'est en circulation.
12. Les actionnaires du déposant ne seront pas tenus de payer une contrepartie en échange des actions de Nouco, ni d'échanger ou de remettre les actions ordinaires du déposant ni de prendre une mesure quelconque pour recevoir leurs actions de Nouco. La scission-distribution et la fusion auront lieu automatiquement et sans décision de placement de la part des actionnaires du déposant.
13. À la suite de la scission-distribution, Nouco cessera d'être une filiale du déposant, et au moment de la fusion, CSC sera une filiale de Nouco.
14. Nouco a présenté une demande d'inscription des actions de Nouco à la cote de la NYSE. À la suite des transactions, Nouco planifie inscrire et négocier les actions de Nouco à la cote de la NYSE. Le début de la négociation à la cote de la NYSE est prévue pour le 3 avril 2017.
15. Après la réalisation de la scission-distribution, le déposant planifie continuer d'être inscrit à la cote de la NYSE où ses titres seront négociés.
16. Nouco n'est pas un émetteur assujéti dans un des territoires du Canada et ses titres ne sont inscrits à la cote d'aucun marché boursier au Canada. Conformément à la scission-distribution, Nouco deviendra un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) par opération de la loi. À la connaissance du déposant, Nouco n'a l'intention ni de devenir un émetteur assujéti dans un territoire du Canada ni d'inscrire ses titres à la cote d'un marché boursier canadien après la réalisation de la scission-distribution.
17. La scission-distribution et la fusion seront effectuées sous le régime des lois de l'État du Delaware.

18. Parce que la scission-distribution sera effectuée sous forme de dividende en actions de Nouco aux actionnaires du déposant, aucune approbation des actionnaires de l'opération proposée n'est requise (ni demandée) selon les lois du Delaware.
19. Dans le cadre de la scission-distribution, Nouco a déposé auprès de la SEC une déclaration d'inscription amendée au moyen du formulaire intitulé *Form 10 (Registration Statement)* prévu par la Loi de 1933 expliquant en détail le projet de la scission-distribution. Le déposant a déposé la déclaration d'inscription amendée auprès de la SEC le 24 février 2017.
20. Une fois que la SEC aura terminé son examen de la déclaration d'inscription, les actionnaires du déposant recevront un avis de disponibilité sur Internet d'un document d'information (le « document d'information ») expliquant en détail les modalités de la scission-distribution et faisant partie de la déclaration d'inscription. Tous les documents associés à la scission-distribution transmis par le déposant et Nouco, ou en leur nom, aux États-Unis (y compris un avis de disponibilité sur Internet du document d'information) seront transmis simultanément aux actionnaires canadiens du déposant.
21. Le document d'information comportera de l'information du niveau de celle prescrite pour les prospectus au sujet de Nouco, tel que prescrit par les exigences du formulaire intitulé *Form 10 (Registration Statement)* de la SEC.
22. Les actionnaires canadiens du déposant bénéficieront des mêmes droits et recours à l'égard de la documentation d'information prescrite reçue dans le cadre de la scission-distribution que ceux pouvant être exercés par les actionnaires du déposant qui résident aux États-Unis.
23. Après que la scission-distribution aura été réalisée, Nouco sera assujettie aux exigences de la Loi de 1934 et, si inscrite à la cote de la NYSE, à l'ensemble de ses règles, règlements et ordonnances.
24. Nouco transmettra simultanément à ses actionnaires qui résident au Canada la même documentation d'information qui doit être transmise, selon les lois américaines sur les valeurs mobilières applicables, aux actionnaires de Nouco qui résident aux États-Unis.
25. Il n'y aura aucun marché pour la négociation des actions de Nouco au Canada à la suite de la scission-distribution et il n'est pas prévu qu'un tel marché se formera. Par conséquent, il est prévu que toute revente des actions de Nouco se fera par l'intermédiaire de la NYSE.
26. Le placement auprès des actionnaires canadiens du déposant des actions de Nouco dans le cadre de la scission-distribution aurait été dispensé des obligations de prospectus en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.31 du Règlement 45-106 n'eût été fait que Nouco n'est pas un émetteur assujetti aux termes de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
27. Ni le déposant ni Nouco ne sont en défaut d'une obligation aux termes de la législation en valeurs mobilières dans un territoire au Canada.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée pourvu que la première opération visée sur les actions de Nouco acquises en vertu de la scission-distribution constitue un placement à moins que les exigences de l'article 2.6 ou du paragraphe 1 de l'article 2.14 *du Règlement 45-102 sur la revente des titres* soient satisfaites.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2017-FS-0033

Vidéotron ltée

Vu la demande présentée par Vidéotron ltée (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 mars 2017 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets de premier rang pour un montant maximal de 750 millions de dollars US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 28 mars 2017.

Patrick Théorêt
 Directeur du financement des sociétés
 Numéro de projet SEDAR : 2597992

Décision n°: 2017-FS-0032

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une

information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACG 360 S.E.C.	2016-06-30	1 300 000 \$
ACG Alliance S.E.C.	2016-06-20	2 200 000 \$
ACG Alliance S.E.C.	2016-09-23	600 000 \$
ACG Alliance S.E.C.	2016-10-11	450 000 \$
ACG-Vantrix S.E.C.	2016-12-29	2 000 000 \$
Angus Manor Park A2A Capital Corp.	2017-01-23	94 500 \$
Aura Silver Resources Inc.	2017-01-16	209 221 \$
Axe Exploration Inc.	2016-12-29	90 000 \$
Brisio Innovations Inc.	2017-01-17	799 925 \$
BuildDirect.com Technologies Inc.	2017-01-18	592 965 \$
Centre Radiologique Fleury inc.	2016-10-31	3 000 000 \$
Cube Infrastructure Fund II	2016-09-13	88 806 000 \$
Enercapita Energy L.P.	2017-01-16 au 2017-01-24	4 562 \$
Enercapita Energy Trust	2017-01-16 au 2017-01-24	8 733 560 \$
Exploration Knick Inc.	2017-01-23	325 000 \$
Exploration Typhon Inc.	2016-12-29	93 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fairmont Resources Inc.	2017-01-19	150 000 \$
Fiducie immobilière Blucap	2017-01-17	1 356 030 \$
Figure 1 Inc.	2017-01-10	9 721 090 \$
Fundmetric Incorporated	2016-11-25	473 079 \$
GCA E.R. S.E.C.	2016-08-24	3 500 000 \$
GCA E.R. S.E.C.	2016-10-21	100 000 \$
GCA E.R. S.E.C.	2016-11-08	250 000 \$
Honda Canada Finance Inc.	2017-01-17	600 000 000 \$
Hyteon Inc.	2016-06-27	555 915 \$
ICM (IX) Real Estate Trust	2017-01-19	138 493 \$
InvestX SPV 35 – SPTFY Limited Partnership	2016-12-06	683 972 \$
JHI Associates Inc.	2016-12-29	672 714 \$
Luminor Medical Technologies Inc.	2017-01-09	1 136 388 \$
Morgan Stanley	2017-01-20	353 184 613 \$
OPB Finance Trust	2017-01-24	749 610 000 \$
Plaza Land Fund	2017-01-25	1 393 800 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund - I	2017-01-23	109 009 \$
Rhocore Income Trust	2017-01-23	1 540 826 \$
Sante Veritas Therapeutics Inc.	2017-01-25 et 2017-01-27	7 699 999 \$
Sun Life Private Fixed Income Plus Fund	2016-12-30	80 000 000 \$
Sun Life Short Term Private Fixed Income Plus Fund	2016-12-30	20 000 000 \$
Tempbridge Inc.	2017-01-19	2 450 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.	2017-01-17	5 675 500 \$
Tophatmonocle Corp.	2017-01-18	19 752 308 \$
Tower One Wireless Corp.	2017-01-12	2 322 737 \$
Trez Capital Yield Trust	2017-01-26 et 2017-01-27	126 000 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2017-01-24 au 2017-01-31	844 850 \$
UMC Financial Management Inc.	2017-01-27	8 630 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

CanWel Building Materials Group Ltd.

Vu la demande présentée par CanWel Building Materials Group Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 mars 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes visées » : les annexes de la circulaire intitulées « Appendix "A" ESP Plan Resolution » et « Appendix "B" Amended and Restated ESP Plan »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 11 avril 2016, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes visées;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la circulaire, la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, les états financiers annuels consolidés audités de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion annuel correspondant ainsi que la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 13 mai 2016;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 3 avril 2017, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 29 mars 2017 en faveur de Lucie J. Roy, directrice principale du financement des sociétés laquelle est valable pour la période allant du 30 au 31 mars 2017 inclusivement.

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. les annexes visées n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
4. la circulaire contient un résumé des annexes visées;
5. l'inclusion des annexes visées dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 31 mars 2017.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2017-SMV-0015

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.